

Le CIELJ-Ricochet cherche des mécènes

Installé dans le pôle de Haute technologie de Charleville-Mézières, le Centre International d'Etudes en Littérature de Jeunesse (CIELJ) gère ricochet-jeunes.org, un site dédié à l'actualité du livre de jeunesse et consulté chaque jour par 12 000 internautes. Le CIELJ recherche des partenariats privés pour l'aider à se développer et à moderniser ses logiciels.

Notre cœur d'activité, c'est le site ricochet-jeunes.org, explique Paul Dupouey, directeur du CIELJ. Il est spécialisé dans l'information sur la littérature d'enfance et de jeunesse. Il fait l'objet de plusieurs millions de visites par an. Pour la moitié, ce sont des visites des professionnels de la filière du livre, des auteurs, des critiques ou des bibliothécaires, et pour l'autre moitié des acquéreurs finaux, des parents ou des jeunes. Cette activité est enrichie par des comités de lecture locaux gérés avec des enseignants, des éducateurs, des animateurs socio-éducatifs, des parents, des chercheurs et des correspondants internationaux.

Une réussite culturelle ardennaise

Créé voici vingt ans par des passionnés de littérature et des livres de l'enfance et de la jeunesse (critiques éclairés, historiens de la littérature, etc), le CIELJ est une association type loi 1901 présidée par Jean-Marie Despinette, fondateur également de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP). Installé dans les locaux du pôle de Haute Technologie du Moulin Leblanc à Charleville-Mézières, le CIELJ dispose d'un budget annuel de 150 000€ (État, Région, Département, ville de Charleville-Mézières) et emploie trois salariés permanents. Il est géré par un comité scientifique international qui considère le centre "comme une incontestable réussite culturelle ardennaise sur Internet".

Le CLIEJ est un informateur strict qui opère sur Internet. Il n'est ni un éditeur, ni un autre acteur de la filière de la production et de la vente de livres, ce qui garantit son indépendance. Le CIELJ met en

ligne des critiques de livres dédiés à l'enfance et à la jeunesse, des études sur ce vaste domaine littéraire et participe à l'épanouissement intellectuel et citoyen des enfants et des jeunes.

Acquérir un nouveau serveur

Le site ricochet-jeunes.org référence plus de 34 000 livres dans 150 thèmes différents et dispose en outre d'un fonds physique de 40 000 volumes. C'est un patrimoine exceptionnel en Europe qui raconte toute l'histoire du livre de jeunesse et de ses illustrateurs.

"Le succès de notre site devient un problème, affirme Paul Dupouey. Nous sommes confrontés à une situation de sur-fréquentation. L'acquisition d'un nouveau serveur informatique devient urgente". Et cette urgence a conduit le CIELJ à demander de l'aide à la CCI des Ardennes pour solliciter et mobiliser les ressortissants.

Le CIELJ, dont la vocation internationale est incontestable, cherche en effet des partenariats avec des mécènes ardennais qui l'aideraient à moderniser son matériel, à développer ses services et à dynamiser son fonctionnement. Le CIELJ s'adresse donc aujourd'hui à des entreprises industrielles, du commerce et des services.

Pour aider à l'acquisition indispensable d'un nouveau serveur, vous pouvez contacter la direction de l'association ou la CCI des Ardennes.

Contact : CIELJ-Ricochet - Pôle de Haute Technologie du Moulin Leblanc

7, Bd Jean Delautre - 08000 Charleville-Mézières

Tél : 03 24 56 56 46 - mail : webmaster@ricochet-jeunes.org

CCI des Ardennes, service Communication - Tél : 03 24 56 62 21 ou mail : elesire@ardennes.cci.fr

La loi du 1^{er} août 2003

La loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat culturel a le mérite d'être simple : elle accorde un avantage fiscal (une économie d'impôts sur les sociétés) de 60% du montant de l'investissement dans un mécénat culturel. Cette économie est plafonnée à cinq millièmes du chiffre d'affaires hors taxe, avec la possibilité de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants en cas de dépassement de ce seuil. Qui plus est la loi accorde à l'entreprise mécène des contreparties en communication et en relations publiques, plafonnées à 25% du montant de son don. Il peut s'agir de billets de spectacles, de l'insertion du logo de l'entreprise sur les catalogues d'une manifestation, de visites privées, voire de la réservation d'espaces de réception.

"Ce centre est une exception culturelle dont le département des Ardennes peut s'honorer" explique Maurice Bliin, 85 ans, ancien sénateur des Ardennes qui a présidé le CIELJ-Ricochet pendant neuf ans. "Il a été constitué par des passionnés, de grands spécialistes, dont Madame Jeanine Despinette, pionnière en France dans la critique de livres pour l'enfance et la jeunesse. Ils lui ont apporté un véritable crédit moral et professionnel qui est reconnu partout dans les universités et le monde de l'édition. Le CLIEJ-Ricochet appartient bel et bien aux Ardennes qui est le pays natal d'Arthur Rimbaud. Il faut conserver à Charleville-Mézières, avec l'aide du Conseil général et de la CCI des Ardennes, ce patrimoine très original en Europe".